

28 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

JACQUET METALS

(Eurolist)

Par courrier du 27 novembre 2007, la société SIA Funds AG (Seedammstrasse 3, Postfach CH-8808 Pfäffikon, Suisse), agissant pour le compte de fonds et de SICAV (1), a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions JACQUET METALS sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société JACQUET METALS et détenir, pour le compte desdits fonds et SICAV, 111 599 actions JACQUET METALS représentant autant de droits de vote, soit 5,34% du capital et 3,46% des droits de vote de cette société (2).

(1) SIA Funds AG décide de l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues par le fonds de placement de droit suisse LTIF Stability et la SICAV de droit luxembourgeois Long Term Investment Fund dont la gestion a été confiée à SIA Funds AG.

(2) Sur la base d'un capital composé de 2 090 000 actions représentant 3 227 418 de droits de vote.